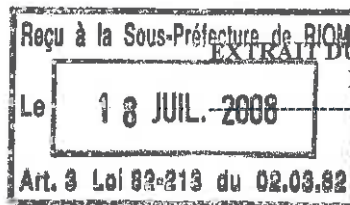


Département du Puy-de-Dôme

Arrondissement de Riom

COMMUNE DE MENETROL

224



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice :	19
Présents :	16
Votants :	19
Dont :	3 pouvoirs

**Date de convocation du Conseil municipal :** 4 juillet 2008

L'an deux mil huit, le onze juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Nadine DE CARVALHO.

**Etaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

AUBERT Marie-Christine, BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, COUTURIER Philippe, DA SILVA Aristide, DE ABREU Jérôme, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VALLERY Myriam, VASSORT Alain.

**Etaient absents :** CHERVALIER Jean-Paul (pouvoir donné à M. DE ABREU Jérôme), GANNE Philippe (pouvoir donné à Mme DE CARVALHO Nadine), MERLE Virginie (pouvoir donné à Mme CHALARD Christine)

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Jacques LEVADOUX

**Objet : Approbation du Plan de zonage de l'assainissement**

**Vu** la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

**Vu** le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L.123-1 et R.123-11 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 2007 proposant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

**Vu** les conclusions du Commissaire enquêteur ;

**Considérant** que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- ✓ Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente ;
- ✓ Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123-12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux désignés ci-après : « la Montagne » et « le Semeur » ;
- ✓ Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :
  - à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
  - à la Sous-préfecture ;
- ✓ Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement ;
- ✓ Dit que la présente délibération sera exécutoire après les l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

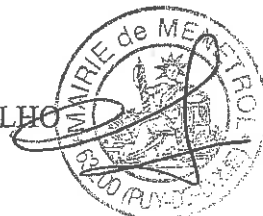
Une copie de cette délibération sera adressée au Sous-préfet, accompagnée du dossier de plan de zonage, ainsi qu'à :

- La Mission Inter-service de l'eau,
- La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale,
- La Direction Départementale de l'Equipement,
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Nadine DE CARVALHO



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

SIARR

COMMUNE DE MENETROL

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

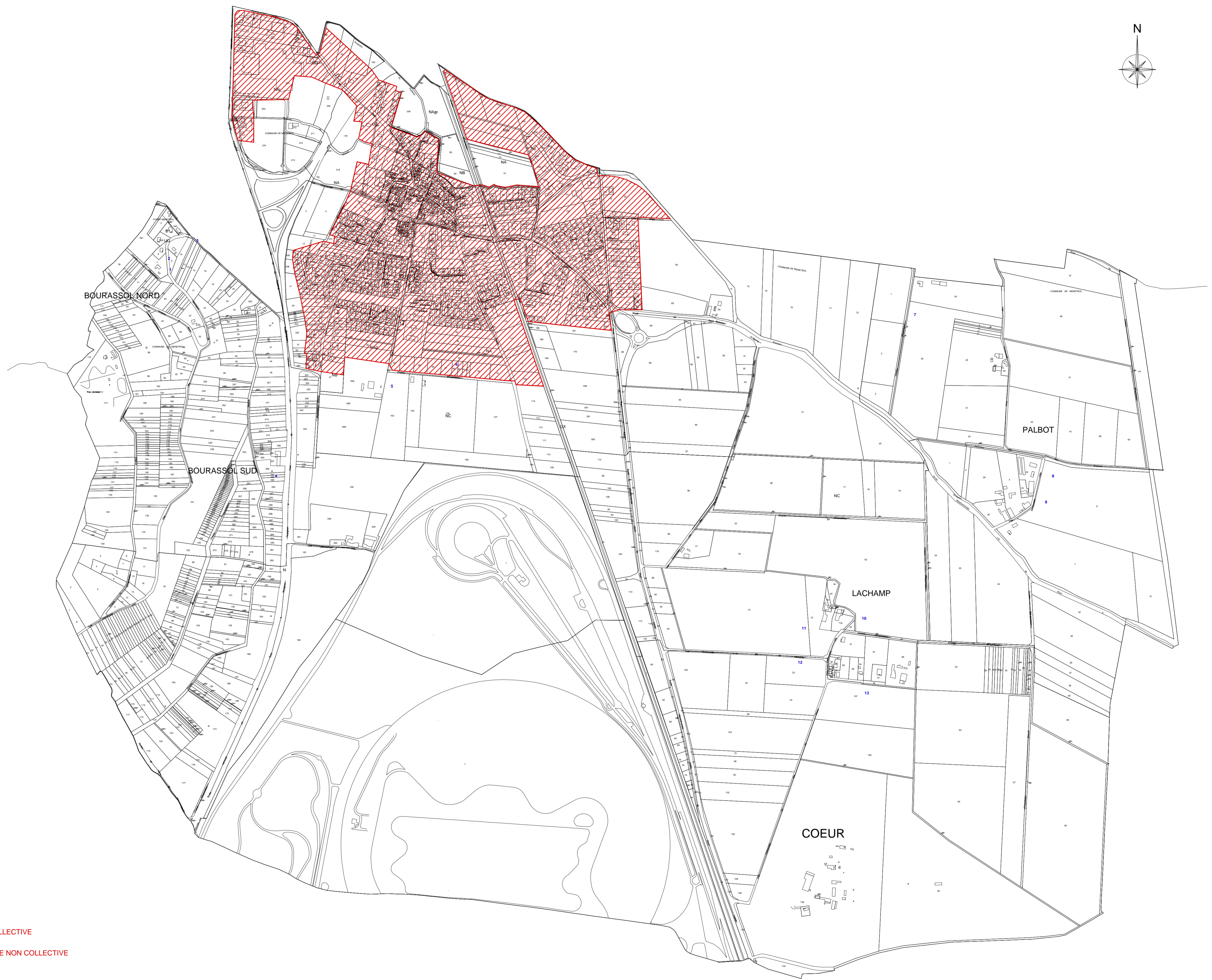
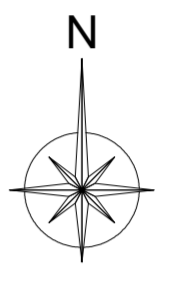
PROPOSITION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT


DATE: Juin 2007

Echelle: 1/5 000

**A.E.C.**

RESIDENCE LA TOUR DES AILES  
63 200 VICHY  
Tel. : 33 (0)4 70 31 04 46  
Fax. : 33 (0)4 70 31 56 46



 SECTEUR A VOCATION DE DESSERTE COLLECTIVE  
LES AUTRES SECTEURS SONT A VOCATION DE DESSERTE NON COLLECTIVE